

seconde, elle nous était suggérée par l'intime conviction que, dès les premiers jours de la Restauration, on s'était hâté de faire disparaître tout ce qui rappelait l'empire déchu, et que, par conséquent, à l'exemple de tant d'autres, on n'était pas resté de 1814 à 1827 sans faire frapper un nouveau jeton. Mais ayant pris quelques informations auprès de personnes bien renseignées à cet égard, il nous fut affirmé que la Société de pharmacie de Lyon n'avait pas toujours eu sa caisse dans un état florissant par la raison que bien des membres, dans les moments de crise politique, avaient cessé d'assister à des séances où ne se trouvaient souvent que le président et le secrétaire. Qu'à la vérité il avait été question plusieurs fois de changer le jeton impérial, mais que faute de fonds, ce désir était resté à l'état de projet. C'est du reste ce que nous prouve la délibération du 5 octobre 1825, où l'on décide que les coins à frapper les jetons seront réclamés à Paris à M. Puymaurin ; que les anciens jetons seraient inconvenants, qu'il y aurait nécessité à les changer. Un membre propose par économie bien entendue de ne pas changer le revers mais seulement la face. — M. le secrétaire est alors chargé de faire la réclamation des coins.

1826, 11 janvier. La question des jetons mise de nouveau en avant, il est décidé que pour exciter plus puissamment le zèle des membres et forcer même à des assiduités aux séances, il serait mis à discussion le module et le prix des jetons et que dans leur distribution de cette année la première séance compterait aux assistants.

1826, 8 mars. Monsieur A. Dériard fait la lecture du rapport de la commission sur la forme et la valeur que doivent avoir les jetons de la Société ; il est arrêté que les jetons seraient de la valeur de deux francs cinquante centimes et représenteraient, l'une des faces, l'effigie de